

Un an plus tard, le 8 mai 1697, Mgr l'amiral de France donnait une commission à M. Léger de la Grange pour commander le BELLIQUEUX. (1)

Il est bon de noter, toutefois, qu'en temps de guerre, le Roi donnait des commissions pour commander des vaisseaux de la marine royale à des capitaines de la marine marchande. Aussitôt la guerre terminée ou leur utilité finie on renvoyait ces capitaines à leurs occupations ordinaires dans la marine marchande.

En 1699, Jean Léger de la Grange était marchand à Québec. Mais, apparemment, c'est sa femme, Louise Fauvel, qui dirigeait son commerce qui était assez important, si nous nous en rapportons aux pièces qui nous sont parvenues.

Le 4 novembre 1700, les directeurs généraux de la Compagnie de la colonie chargeaient M. Léger de la Grange d'aller commander les navires de la Cie en France. Ils s'engageaient à lui donner 3000 livres de France d'appointements par an. (2)

En 1702, M. Léger de la Grange commandait l'ATALANTE.

En 1703, M. Léger de la Grange est également qualifié de commandant de l'ATALANTE.

Le 14 novembre 1703, M. de Vaudreuil écrivait au ministre :

“Le peu de commerce qui s'est fait cette année en ce pays ayant obligé quelques personnes à l'améliorer, et ne trouvant pas de moyen plus glorieux ni plus propre que celui d'occuper la jeunesse, en l'envoyant en course, le sieur de Lagrange nous a proposé à M. de Beauharnois et à moi

---

(1) Inventaire dressé par M. Chambalon, notaire à Québec, le 27 janvier 1703.

(2) Acte devant Rageot, notaire, à Québec. Cet acte, malheureusement, n'est plus au greffe de Rageot.